

**POUR DISCUSSION ET ORIENTATION**

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

L'économie informelle

1. La dernière discussion générale des mandants tripartites de l'OIT sur l'économie informelle a eu lieu lors de la session de 2002 de la Conférence internationale du Travail. La résolution et les conclusions¹ concernant le travail décent et l'économie informelle qui ont été adoptées à cette session ont fourni le nouveau cadre d'action. Les principaux éléments de ce cadre sont rappelés ci-après:
 - Il a été proposé d'utiliser l'expression «économie informelle» en lieu et place de «secteur informel» pour faire référence à «toutes les activités économiques de travailleurs et d'unités économiques qui ne sont pas couvertes – en vertu de la législation ou de la pratique – par des dispositions formelles». Cette expression reflète la diversité considérable des activités des travailleurs et des unités économiques, qui travaillent dans des secteurs différents et aussi bien en milieu rural qu'en zone urbaine, qui sont particulièrement vulnérables; qui connaissent de sérieux déficits de travail décent et qui, très souvent, n'arrivent pas à se libérer du piège de la pauvreté et d'une productivité faible.
 - Dans l'économie informelle, on trouve aussi bien des salariés que des personnes travaillant pour leur propre compte, des membres de la famille qui apportent leur contribution et des personnes qui passent d'un statut à l'autre.
 - On y trouve aussi certaines des personnes qui travaillent selon des modalités de travail flexibles et qui se trouvent à la périphérie d'une entreprise principale ou tout en bas de la filière de production.
 - Pour promouvoir le travail décent, il faut avoir une stratégie globale et cohérente englobant plusieurs domaines pour éliminer les aspects négatifs de l'économie informelle tout en préservant l'important potentiel de création d'emplois et de revenus de l'informalité, et promouvoir la protection et l'intégration des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle dans l'économie formelle.
 - La résolution demande aux gouvernements d'élaborer et d'appliquer toute une série de politiques et de programmes, aux partenaires sociaux d'intervenir en faveur d'une

¹ Résolution et conclusions concernant le travail décent et l'économie informelle, adoptées le 19 juin 2002, Conférence internationale du Travail, 90^e session, Genève, 2002, disponibles à l'adresse: <http://www.ilo.org/public/french/standards/realm/ilc/ilc90/pdf/pr-25.pdf> (pp. 57-68).

représentation des travailleurs et d'étendre cette représentation, et au Bureau de prendre toute une série de mesures pour mieux répondre aux besoins des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle à travers l'Organisation.

2. Le présent document passe en revue de manière succincte et sélective les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce cadre depuis 2002. Il donne des exemples d'initiatives novatrices prises par les gouvernements et les partenaires sociaux pour promouvoir le travail décent dans l'économie informelle dans différentes régions et différents contextes. Il met en avant les grandes questions de politique générale, les nouvelles approches pragmatiques et les meilleures pratiques utilisées pour combler les déficits de travail décent dans l'économie informelle et/ou faciliter la transition vers l'économie formelle. Le document passe en revue les mesures de suivi prises par le Bureau pour tous les objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent, y compris les activités en cours dans le cadre de l'Initiative focale visant l'économie informelle pour la période biennale 2006-07. Il s'achève sur une évaluation des activités menées jusqu'ici et propose des mesures pour la promotion d'une approche globale qui permette de soutenir les priorités de l'économie informelle dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD).

Le débat sur l'économie informelle rebondit

3. Les problèmes que pose la crise mondiale des emplois, d'une part, avec le déclin du contenu «emploi» de la croissance et la faible qualité des emplois créés, et, d'autre part, avec le changement des modalités de travail qu'apportent les nouvelles stratégies de production² dans l'économie mondiale, font rebondir le débat sur l'économie informelle aussi bien dans les pays en développement que dans les pays industrialisés. Bien qu'il reste encore des divergences conceptuelles fondamentales quant au diagnostic à poser et donc à la recherche de solutions possibles et d'approches efficaces, on s'accorde à dire que l'informalité, quand elle touche une grande partie de la main-d'œuvre et des unités économiques, a des effets extrêmement néfastes sur les sociétés et les économies. Il faudra s'efforcer sérieusement de combler les déficits flagrants de travail décent dont souffrent les travailleurs et les dirigeants d'entreprises de l'économie informelle et d'intégrer ces derniers dans l'économie formelle. La question est d'une importance capitale pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et pour la promotion d'une mondialisation équitable. Au niveau mondial, la déclaration ministérielle de 2006 du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) sur la création d'un environnement favorable au plein emploi et à un travail décent met l'accent sur les mesures qui permettent de promouvoir l'intégration de l'activité de l'économie informelle dans l'économie formelle et qui tiennent compte des liens réciproques entre la réduction de la pauvreté dans les zones rurales et la réduction de la pauvreté en milieu urbain³. Ce sont ces mêmes préoccupations et ces mêmes engagements qui se font entendre aux niveaux régional et national et dans toutes les institutions internationales.
4. En Afrique subsaharienne où, en général, l'économie formelle n'emploie pas plus de 10 pour cent de la main-d'œuvre et ne s'est pas développée récemment, et où la pauvreté

² *Changements dans le monde du travail*. Rapport du Directeur général, Conférence internationale du Travail, 95^e session, 2006, rapport 1(C), BIT, Genève, 2006.

³ Déclaration ministérielle du segment de haut niveau sur «La création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable», ECOSOC, juillet 2006.

extrême a augmenté, contrairement à ce qui se passe dans d'autres régions⁴, le problème de l'économie informelle et celui de la réduction de la pauvreté sont étroitement liés. Le plan d'action en 11 points du Sommet de Ouagadougou énumère toutes les mesures qui peuvent être prises pour lutter contre la pauvreté et dans le domaine de l'emploi. Dans quelques pays, comme le Ghana, le Kenya et l'Afrique du Sud, des initiatives spéciales ont été prises en rapport avec les activités informelles.

**Comment s'attaquer au problème de l'économie informelle:
les initiatives du Ghana**

- Le DSRP révisé du Ghana (GPRS II 2006-07) souligne l'importance de la création d'emplois pour la réduction de la pauvreté et porte plus précisément sur l'économie informelle. Cela montre qu'il est de plus en plus admis que le développement du secteur privé doit aussi englober les micro-entreprises et petites entreprises de l'économie informelle, qui représentent environ 95 pour cent des entreprises privées au Ghana. Dans le premier discours qu'il a prononcé au cours de son deuxième mandat, en janvier 2005, le Président du Ghana a insisté sur la nécessité de transformer le secteur informel si l'on veut transformer l'économie. L'engagement actif des mandants de l'OIT et le dialogue social ont joué un rôle important dans l'émergence de ces initiatives.
- Parmi les mesures à prendre figurent la promotion de l'esprit d'entreprise et des bonnes pratiques entrepreneuriales, comme la comptabilité et la gestion bancaire, le renforcement de l'excellence technologique et un meilleur accès au crédit.
- Un instrument de croissance favorable aux pauvres qui vise une amélioration de l'économie informelle par le biais du concept du travail décent a déjà été mis au point et testé dans deux districts pilotes du Ghana. Ces deux districts ont créé des institutions locales de dialogue social qui rassemblent des responsables locaux, des élus de l'assemblée locale et des représentants de petites entreprises et de la société civile. Les sous-comités de l'assemblée de district pour un emploi productif et rémunéré ont élaboré, et sont en train d'appliquer, des plans de développement économique local qui aident des centaines de petites entreprises à améliorer et développer leurs activités. Les femmes constituent plus des deux tiers des bénéficiaires, et les personnes handicapées sont bien représentées. L'exercice des droits rend le développement possible. Le partenariat entre le secteur privé et le secteur public permet à ces deux secteurs de supprimer les obstacles à la croissance et d'apporter des améliorations que ni les autorités locales ni les entreprises à elles seules n'auraient pu surmonter.
- Les sous-comités ont fait un inventaire exhaustif de toutes les petites entreprises et ont encouragé celles qui ne sont pas encore affiliées à des associations à le faire. Ils jouent également un rôle important dans l'extension de la protection sociale à l'économie informelle, en reliant les PME au nouveau système d'assurance sociale nationale et/ou à la caisse de pensions. Ces deux sous-comités ont mis en place des plans d'épargne et de crédit liés au travail décent qui comptent 3 000 membres, et renforcent ainsi la stabilité économique tout en mobilisant des capitaux à des fins d'investissement.
- La représentation, l'affiliation à des syndicats et le dialogue social local se sont également traduits par une amélioration de la gouvernance, du règlement des conflits et des budgets locaux. L'affectation des fonds des autorités locales se fait de plus en plus dans le cadre de plans approuvés par les sous-comités. La fixation et la perception des taxes locales applicables aux PME se font en collaboration avec des associations de petites entreprises, ce qui permet d'accroître sensiblement les recettes sans menacer pour autant l'activité des entreprises.
- Cette initiative a été introduite par l'OIT dans le cadre du programme pilote de promotion du travail décent. Elle est aujourd'hui soutenue par le Département pour le développement international du Royaume-Uni, en collaboration avec le GTZ (Allemagne). Des discussions sont en cours dans le but d'étendre ce programme pilote à un nombre beaucoup plus grand de districts. L'élaboration et la mise en œuvre efficace d'une stratégie cohérente pour l'économie informelle supposent un dialogue entre les institutions gouvernementales et une coordination avec le secteur privé et les partenaires du développement.

⁴ *Relever le défi de l'emploi en Afrique*, document de synthèse préparé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique pour la 35^e réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, qui s'est tenue à Ouagadougou, en mai 2006.

5. En Asie, malgré les réalisations considérables obtenues en matière de réduction de la pauvreté, le problème des travailleurs pauvres demeure très important: ils représentent 47 à 84 pour cent des travailleurs en Asie de l'Est et en Asie du Sud, respectivement ⁵. De plus, la restructuration des économies asiennes, qui s'adaptent à la concurrence mondiale et à l'évolution des technologies, et les nouvelles stratégies de production, avec l'expansion des chaînes de production mondiales, ont entraîné un développement des systèmes de sous-traitance et d'externalisation de la production. Beaucoup de ceux qui se trouvent en bas des chaînes d'approvisionnement mondiales sont des micro-entreprises ou des personnes qui travaillent à domicile, qui ne sont pas reconnues, ne bénéficient d'aucune protection et ne jouissent d'aucun service de base et d'aucun droit. Plusieurs pays de la région asienne ont commencé à prendre des mesures qui visent à promouvoir la reconnaissance, la protection et le soutien des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle, y compris un soutien aux micro et petites entreprises, l'extension des systèmes de protection sociale et de protection de la santé, et un changement de la législation du travail. Deux expériences nationales très différentes illustrent l'importance de ces initiatives: la Mongolie, où une politique nationale globale de l'économie informelle a été adoptée pour la première fois en 2006, et l'Inde, où il existe depuis longtemps un engagement et une expérience très riche face aux problèmes que pose l'économie informelle.

Mongolie: une politique nationale pour l'économie informelle

On a un exemple récent d'initiative concernant l'économie informelle avec la Mongolie, où le parlement a adopté une politique nationale à cet effet en janvier 2006 et un plan d'action en juillet 2006.

En Mongolie, l'économie informelle fournit une grande part de l'emploi total. A mesure que la Mongolie évolue vers l'économie de marché, elle s'efforce de mettre en œuvre des politiques qui assurent une croissance durable et qui permettent de lutter contre la pauvreté et de réduire les effets négatifs sur les travailleurs vulnérables. En tant que telle, la politique nationale de l'emploi informel est une composante essentielle du cadre de développement national. Elle a pour objectif de rehausser le niveau de l'économie informelle et d'intégrer les travailleurs et les unités économiques marginalisés dans le cadre économique et social formel. Cette politique, qui utilise le cadre du travail décent, s'appuie sur plusieurs objectifs liés les uns aux autres: améliorer le cadre juridique; étendre la protection sociale; étendre les services tels que la formation professionnelle, le microfinancement, le développement des entreprises et les services d'emploi publics; établir un lien avec les politiques macroéconomiques et de l'emploi; améliorer la collecte et l'enregistrement des données et encourager le dialogue social.

Quant au plan d'action, toutes les institutions qui sont chargées d'atteindre ces objectifs y sont associées. En 2007, près de 170 000 dollars des Etats-Unis seront alloués par le Fonds de promotion de l'emploi à la mise en œuvre de ce plan d'action.

Les initiatives prises en Mongolie ont été soutenues par l'OIT par le biais du projet OIT/DFID visant l'économie informelle, qui s'est achevé en mars 2006.

⁵ *Realizing decent work in Asia*, rapport du Directeur général, quatorzième Réunion régionale asienne, Busan, République de Corée, 29 août - 1^{er} septembre 2006, BIT, Genève, 2006.

Inde: de multiples stratégies pour s'attaquer au problème de l'économie informelle

Des commissions et des lois nationales

En Inde, plusieurs commissions nationales ont été mises en place et plusieurs textes de lois ont été adoptés au fil des ans pour s'attaquer au problème de l'économie informelle. On en a un exemple avec la Commission nationale de l'emploi rural (1987), la Commission nationale inter-Etats des travailleurs migrants, le règlement d'application de la loi sur les conditions d'emploi dans les services (1979) et la loi nationale sur la garantie de l'emploi rural (2005). En 2004, la Commission nationale des entreprises du secteur non structuré, un organisme consultatif, a été créée et chargée de promouvoir des mesures globales pour améliorer les entreprises du secteur informel afin qu'elles puissent créer des emplois à grande échelle et de manière durable. Il s'agit de prendre des mesures pour améliorer la productivité et la compétitivité en mettant l'accent sur la formation professionnelle et la création de services d'appui intégrés, d'une part, et sur l'extension de la couverture sociale et l'amélioration des conditions de travail, d'autre part. La commission nationale a plusieurs réalisations à son actif:

- Le projet de loi de 2005 sur la sécurité sociale des travailleurs du secteur non structuré a pour objectif d'assurer une couverture sociale nationale aux travailleurs de l'économie informelle dans tous les Etats et pour tous les groupes de travailleurs. Bien qu'il existe déjà un certain nombre de systèmes et de mécanismes, ils ne s'appliquent pas à l'ensemble des travailleurs. Le système proposé fournit une pension vieillesse, une assurance accidents personnelle et une assurance médicale. En tant que tel, si ce projet de loi est approuvé par le Parlement, il sera le premier à aller plus loin qu'une simple assistance sociale ou que des formes de protection limitées. Le financement et la gestion de ce système sont les principaux problèmes qu'il faudra résoudre.
- Le projet de loi de 2005 sur les travailleurs du secteur non structuré (Conditions de travail et revenu) a pour objectif d'améliorer les conditions de travail des travailleurs de l'économie informelle en établissant des normes minima pour la durée du travail, le salaire minimum et l'interdiction du travail des enfants et de la servitude pour dettes. Ce projet de loi reconnaît aux travailleurs un minimum de droits, comme le droit de s'affilier à une organisation syndicale, la non-discrimination en matière de rémunération et de conditions de travail, la sécurité au travail et une protection contre le harcèlement sexuel. Ce projet de loi propose également de créer au niveau des districts des conseils de règlement des différends qui permettraient de régler les différends entre salariés et employeurs de l'économie informelle. L'application de ce projet de loi se fera par le biais de la création du Comité consultatif étatique, composé entre autres de représentants des organisations de travailleurs de l'économie informelle et des ministères concernés. Ce projet de loi complète celui sur la sécurité sociale.
- La politique nationale de 2004 relative aux vendeurs ambulants. Cette politique vise à créer et promouvoir un environnement favorable aux vendeurs ambulants tout en établissant des normes minima en matière de sécurité et de santé dans les espaces publics. Il s'agit d'une contribution majeure à l'effort qui vise à passer du paradigme de la «réglementation» et de l'interdiction de la vente à la sauvette à un processus réglementaire accompagné de services d'appui. Afin d'affiner cette politique et d'assurer son succès, la commission a examiné plusieurs projets de loi avec différentes parties prenantes telles que la National Association of Street Vendors of India (NASVI) et la Self Employed Women's Association (SEWA).

Caisses de bienfaisance pour certains groupes de travailleurs

Plusieurs textes de loi mettant en place cinq caisses de bienfaisance ont été promulgués par le parlement au fil des années. Ces caisses doivent être administrées par le ministère du Travail et fournir un logement, des soins médicaux, la sécurité sociale, l'éducation et des possibilités de loisirs aux travailleurs de certains secteurs comme les mines, les travailleurs qui fabriquent des cigarettes bidis, la production de films, les dockers, les travailleurs du bâtiment, etc. Ces textes, qui s'appuient partiellement ou entièrement sur des accords tripartites, ont été élaborés sous l'autorité de l'Etat. Certains reprochent à ces caisses, qui existent depuis de nombreuses années et dont des millions de travailleurs bénéficient (4 millions dans le cas des fabricants de bidis), de ne pas couvrir toutes les régions ni tous les groupes de travailleurs au sein d'une même région.

Les travailleurs de l'économie informelle s'organisent

Les travailleurs ruraux s'organisent

Dans le cadre d'une initiative financée par ACTRAV et par le gouvernement norvégien, plus de 80 000 travailleurs ruraux ont pu s'affilier à des syndicats démocratiques et représentatifs. Dans le Madhya Pradesh et le Tamil Nadu, des travailleuses rurales ont pu bénéficier d'une formation en matière de vulgarisation et ont travaillé avec succès avec plusieurs organisations syndicales, encourageant des travailleurs ruraux à s'organiser en syndicats, prenant toute une série d'initiatives génératrices de revenus en formant des groupes d'entraide et obtenant un soutien plus important pour les services sociaux et l'aide sociale. Des femmes qui n'avaient pas jusque-là la possibilité de participer au dialogue social ont bénéficié d'une aide qui leur a permis de négocier avec succès avec toutes sortes d'homologues, y compris les autorités locales et des propriétaires terriens privés. Les travailleurs ruraux concernés ont réussi à obtenir une sécurité des revenus plus grande et un salaire minimum plus élevé des propriétaires terriens, et les commerçants des conditions de travail et de vie meilleures.

L'Association des femmes travaillant pour leur propre compte (SEWA)

L'organisation des travailleuses de l'économie informelle SEWA a été créée en 1972. C'était à la fois un mouvement syndical, une coopérative et un mouvement féminin. En juillet 2006, la SEWA a été admise en tant qu'affiliée au sein de la Confédération internationale des syndicats libres, devenue aujourd'hui la Confédération syndicale internationale (CSI). La SEWA compte aujourd'hui plus de 700 000 adhérentes¹. Elle a inspiré plusieurs autres organisations, dont la Self-Employed Women's Union in Durban (SEWU), SEWA Yémen et SEWA Turquie.

En Inde, la SEWA fait partie d'un réseau national d'organisations du secteur non structuré, le National Centre for Labour (Centre national du travail) (NCL). Le NCL a été créé pour apporter davantage de visibilité et de reconnaissance aux travailleurs du secteur non structuré et pour qu'ils puissent s'organiser et défendre leurs droits. Il regroupe des syndicats des travailleurs du bâtiment, des travailleurs en sous-traitance et des travailleurs domestiques, des ouvriers agricoles et des travailleurs forestiers.

Avec le soutien de la SEWA, l'Association nationale des vendeurs ambulants de l'Inde NASVI a vu le jour en 1998. Cette association a pour but d'obtenir une reconnaissance plus grande de la contribution des vendeurs ambulants à l'économie urbaine et de modifier la réglementation afin d'améliorer leurs conditions de vie et leur sécurité au travail. En 2003, elle regroupait 276 organisations représentant en tout 168 278 vendeurs ambulants de 20 Etats de l'Inde¹.

¹ <http://www.sewa.org/globalisation/index.asp>.

6. En Amérique latine, où l'effort de conceptualisation de l'économie informelle et le débat sur ce concept sont particulièrement animés, cette économie est perçue essentiellement comme un phénomène urbain résultant d'un taux élevé de migrations vers les zones urbaines, des programmes d'ajustement structurel des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix⁶ et/ou d'une réglementation excessivement contraignante et d'un manque de reconnaissance des droits de propriété et de capitaux des agents de l'économie informelle⁷. D'après les estimations, l'économie informelle concernerait 75 pour cent des travailleurs d'Amérique latine, contribuerait au PIB de la région à hauteur de 40 pour cent et aurait été à l'origine, ces quinze dernières années, de 70 pour cent des créations d'emplois⁸. Le dernier Sommet de l'Organisation des Etats américains, qui s'est tenu à Mar del Plata en 2005, a soulevé des questions importantes portant sur la progression de la pauvreté et de l'économie informelle, et a insisté sur la nécessité de se fixer des cibles pour l'intégration des unités économiques et des travailleurs de l'économie informelle dans

⁶ V. Tokman: *Una voz en el camino. Empleo y equidad en América Latina: 40 años de búsqueda*, Fondo de Cultura Económica, Santiago du Chili, 2004.

⁷ H. De Soto: *Other path: The invisible revolution in the third world*, Harper and Row, New York, 1989.

⁸ *Travail décent dans les Amériques. L'Agenda de l'hémisphère, 2006-2015*, rapport du Directeur général, seizième Réunion régionale des Amériques, Brasilia, mai 2006, BIT, 2006.

l'économie formelle⁹. La question du travail décent dans l'économie informelle a elle aussi occupé une place importante à la réunion régionale de l'OIT qui s'est tenue à Brasilia en 2006. Les mandants tripartites ont adopté comme objectif fondamental pour l'Agenda de l'hémisphère l'intégration progressive de l'économie informelle dans l'économie formelle en éliminant les principaux obstacles juridiques et administratifs au cours des dix prochaines années¹⁰.

Pérou: des politiques pour l'intégration sociale et économique des agents et travailleurs de l'économie informelle

Depuis les années quatre-vingt, les autorités péruviennes élaborent des politiques spécifiques visant différents aspects de l'emploi informel et différents groupes d'agents informels, à la fois pour encourager l'intégration de l'économie informelle dans l'économie formelle et pour étendre la protection sociale aux travailleurs vulnérables. Ces politiques mettent l'accent sur des mesures et programmes qui ont été mis en place récemment. Il convient de souligner que le Pérou fait partie des rares pays de la région à avoir enregistré ces trois à quatre dernières années une augmentation constante de la création d'emplois dans le secteur structuré.

Textes de loi visant à faciliter l'enregistrement, l'inspection et l'intégration des micro et petites entreprises dans l'économie formelle

La loi de 2003 sur les micro et petites entreprises (promotion et intégration) vise à promouvoir, entre autres, l'intégration des micro et petites entreprises dans l'économie formelle. Elle simplifie les procédures de création d'entreprises et d'obtention de licences municipales et établit un régime fiscal pour les micro et petites entreprises. La loi générale sur l'inspection du travail et la protection des travailleurs, amendée en 2004, encourage les mesures préventives, sans oublier l'offre d'informations et de conseils techniques aux travailleurs et aux employeurs, garantit la confidentialité des plaintes, renforce les pouvoirs des inspecteurs du travail et permet à ces derniers d'inspecter les coopératives de travailleurs et les agences d'emploi spécialisées dans le travail à domicile. De plus, la loi de 2003 sur les micro et petites entreprises (promotion et intégration) fixe à 20 pour cent le pourcentage minimum de micro-entreprises enregistrées à inspecter chaque année.

Le développement économique local et les initiatives des autorités municipales de Lima: PROPOLI

Le programme PROPOLI (Programme de lutte contre la pauvreté à Lima), qui a été lancé en 2003 avec le soutien de l'Union européenne, est un programme global de développement urbain qui vise à promouvoir le développement économique local par le biais des autorités locales. Ce projet a mis au point toute une série d'outils et d'activités ayant trait aux investissements, à la création d'emplois et à la promotion de l'activité économique, à utiliser et entreprendre dans dix districts de la ville de Lima. Certaines de ces activités visent à faciliter le processus de «formalisation». Des résultats importants ont été enregistrés en 2006 dans un certain nombre de domaines¹, à savoir:

- une simplification des procédures d'obtention des licences d'exploitation municipales. Au lieu de deux mois, il ne faut plus que deux jours pour obtenir une telle licence; du coup, plus de 5 000 agents de l'économie informelle ont pu bénéficier de conseils et 2 129 avaient déjà obtenu leur licence d'exploitation municipale en 2005;
- l'accès à un Fonds d'initiatives locales (FIL) qui cofinance la mise en œuvre de projets énumérés dans les Plans de développement mixtes visant le développement économique local, les services destinés à la population vulnérable et l'amélioration des conditions d'assainissement. Ce fonds a soutenu 45 projets, pour un montant total de 1 612 933 dollars des Etats-Unis, et 24 de ces projets touchent au développement économique local;
- 126 banques communautaires et d'épargne ont été créées et 1 935 membres ont bénéficié d'un prêt pour un montant total de 223 603 dollars des Etats-Unis.

⁹ *Créer des emplois pour faire face à la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique*, Plan d'action, quatrième Sommet des Amériques, Mar del Plata, Argentine, 5 nov. 2005.

¹⁰ *Travail décent dans les Amériques. L'Agenda de l'hémisphère, 2006-2015*, op. cit.

Organisation et représentation

En 1992, un décret a donné la possibilité aux travailleurs indépendants de créer des organisations. La CLAT (Centrale latino-américaine des travailleurs) a annoncé en septembre 2006 la création d'une fédération des travailleurs de l'économie informelle au Pérou. Cette nouvelle organisation, la FENTRIAAP², regroupe huit syndicats nationaux de travailleurs de l'économie informelle et représente des travailleurs indépendants qui exercent dans l'économie informelle comme vendeurs ambulants.

Reconnaissance officielle et protection de certains groupes: vendeurs ambulants et travailleurs domestiques

Au Pérou, il existe une réglementation pour les vendeurs ambulants depuis de très nombreuses années. Depuis les années quatre-vingt, plusieurs initiatives ont été prises pour assurer une reconnaissance juridique aux vendeurs ambulants, améliorer leur représentation auprès des autorités municipales et leur accès au Fonds d'assistance aux vendeurs, un fonds d'assurance sociale pour les vendeurs ambulants enregistrés. En 2003, un nouveau texte de loi réglementant les conditions de travail des travailleurs domestiques, y compris la sécurité sociale et la durée du travail, a été adopté².

¹ «Social protection and inclusion: Convening efforts from a global perspective», Résumé du Programme PROPOLI de promotion du développement local, présenté à la Conférence internationale sur la protection sociale, Lisbonne, 2006.

² Federación Nacional de Trabajadores de la Economía Informal, Autónomos y Ambulantes del Perú.

7. Dans les pays industrialisés, l'«informalité» touche un pourcentage moins élevé de la main-d'œuvre, bien que là aussi elle pose encore des problèmes. Dans certaines économies en transition, sa contribution au PNB se situe entre 6 et 30 pour cent¹¹. Dans ce dernier groupe de pays, la volonté d'éviter une fiscalité et des cotisations à la sécurité sociale élevées et une méfiance à l'égard de la gouvernance des institutions publiques sont considérées comme les principaux facteurs de progression de l'informalité. Il y a des chevauchements entre la discussion sur le concept d'économie informelle et les débats sur le concept de flexibilité, même si les modalités de travail flexibles ne se situent pas nécessairement en dehors des systèmes formels. Dans les pays membres, où le taux d'emplois informels demeure élevé, la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi de 2006 souligne l'importance capitale des mesures qui visent à promouvoir le passage à l'emploi formel¹².
8. L'OIT a assuré le suivi de la résolution de 2002 et a soutenu la mise en œuvre de cette résolution dans les différents pays pour tous les objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent. Les unités techniques et les bureaux extérieurs ont, dans la limite des ressources disponibles, mené des études spéciales, mis au point et adapté leurs outils et programmes, soutenu les activités de renforcement des capacités avec les partenaires tripartites et lancé des programmes et projets par pays, dont certains sont évoqués dans les paragraphes qui suivent.
9. De plus, pendant la période allant de 2002 à 2005, un projet d'échange de connaissances soutenu financièrement par le Département pour le développement international du Royaume-Uni et mis en œuvre avec la coordination du Département de l'intégration des politiques a facilité l'échange d'expériences entre les services du siège et les bureaux extérieurs, et a créé un site Web et une base de données exhaustive sur le travail décent et

¹¹ F. Schneider: *The size and development of the shadow economies of 22 transition and 21 OECD countries*, Discussion paper No. 514, Institute of the Study of Labour (IZA), Bonn, 2002.

¹² *Stimuler l'emploi et les revenus – Les leçons à tirer de la réévaluation de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi*, OCDE, Paris, 2006.

l'économie informelle¹³. Un forum des connaissances sur le travail décent et l'économie informelle a été organisé lors de la session de la Conférence internationale du Travail de 2005, et quatre sous-projets régionaux (Afrique de l'Est, Asie de l'Est, Asie du Centre et Caucase, Brésil et Equateur) ont été mis en œuvre. Ces projets, qui se sont achevés au début de 2006, ont donné des expériences reproductibles dans un certain nombre de domaines, et ce à tous les niveaux. Les leçons à en tirer sont aujourd'hui à l'étude et feront l'objet d'une large diffusion.

10. Le suivi de l'OIT se poursuivra pendant la période biennale 2006-07 dans le cadre d'une Initiative focale visant l'économie informelle (IFI-IE) qui est gérée par le Secteur de l'emploi et par le Secteur de la protection sociale avec la contribution de nombreuses unités du siège et du terrain. L'objectif de cette initiative est d'encourager et de mettre en évidence les résultats des travaux menés par différentes unités pour promouvoir le travail décent dans l'économie informelle. Après plusieurs consultations internes, les priorités et un plan de travail ont pu être arrêtés, et leurs principaux aspects sont reproduits en annexe. Voici les principaux éléments de l'initiative IFI-IE: collecte et analyse des bonnes pratiques; recherche sur la dynamique de l'économie formelle et de l'économie informelle dans différentes régions; inventaire et évaluation des outils pertinents du BIT et élaboration d'un ensemble de politiques intégrées; soutien aux bureaux extérieurs pour la promotion dans l'économie informelle d'une approche globale du travail décent tenant compte des questions d'égalité entre hommes et femmes dans le cadre des PPTD, et organisation du colloque intitulé «Colloque interrégional sur l'économie informelle: permettre une transition vers la formalisation»¹⁴. Afin que ces efforts ne s'arrêtent pas à la période biennale actuelle, on a inclus dans les Propositions de programme et de budget pour 2008-09 une rubrique «Résultat commun» visant l'économie informelle qui est actuellement examinée par le Conseil d'administration.

Le travail décent dans l'économie informelle: questions théoriques, approches et enseignements

11. Dans la résolution, on relève que le déficit de bonne gouvernance qui caractérise l'économie informelle est essentiellement imputable aux politiques macroéconomiques et sociales inappropriées, inefficaces ou mal mises en œuvre, qui ont dans bien des cas été adoptées sans consultation tripartite. Dans la présente section, l'on examine brièvement la manière dont, depuis peu, on articule les grandes questions théoriques¹⁵ avec les approches concrètes qui sont élaborées pour promouvoir le travail décent dans l'économie informelle: dans certains cas, il s'agit d'initiatives prises par des gouvernements et/ou des partenaires sociaux, alors que dans d'autres il s'agit de programmes et de projets pilotés ou appuyés par l'OIT. Une évaluation approfondie de ces approches en tant que bonnes pratiques susceptibles d'être transposées ailleurs et leur transformation en orientations exigeraient quant à elles un effort de documentation et d'analyse beaucoup plus important.

¹³ Base de données sur les ressources de l'économie informelle: <http://www.ilo.org/dyn/dwresources/dwbrowse.home>.

¹⁴ Réunion technique approuvée par le Conseil d'administration (document GB.295/PFA/3), prévue pour novembre 2007.

¹⁵ Y compris les domaines d'action visés dans les listes récapitulatives de domaines d'action des secteurs de l'emploi et de la protection sociale et présentés par la commission (documents GB.295/ESP/1/3 et GB.297/ESP/7).

Croissance, création d'emplois et économie informelle

12. L'inaptitude des économies à créer suffisamment d'emplois de qualité pour absorber la main-d'œuvre est au cœur même de la problématique suscitée par l'économie informelle. Ces dernières années, le développement et la croissance enregistrés principalement dans les pays en développement n'ont pas permis de répondre à la demande d'emplois dans le monde. Les recherches et les analyses effectuées pour l'établissement du prochain «Rapport sur l'emploi dans le monde» révèlent que, dans la plupart des pays, la croissance de l'emploi dans le secteur formel de l'économie est à la traîne par rapport à la croissance de la main-d'œuvre, tendance qui ne risque que trop de se poursuivre. Même des pays comme la Chine, où l'on enregistre des taux de croissance économique et de réduction de la pauvreté notablement élevés, connaissent depuis peu le problème de l'économie informelle. Les travailleurs qui ont perdu leur emploi à la suite d'une restructuration et les migrants provenant de zones rurales se retrouvent chômeurs ou intermittents.
13. Par conséquent, l'extension du sous-emploi et de l'informalité est devenue une caractéristique structurelle de l'économie des pays en développement et n'est donc pas un problème conjoncturel pouvant être résolu, abstraction faite des stratégies de développement globales. Pour endiguer l'extension de l'informalité, il faut avant tout placer l'emploi au cœur des politiques économiques et sociales, promouvoir des cadres macroéconomiques propres à favoriser l'emploi et faire des secteurs productifs de l'économie une cible prioritaire des stratégies de lutte contre la pauvreté, y compris des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Pour réduire la croissance de l'informalité, il convient, dans une large mesure, de canaliser les niveaux appropriés d'investissements, nationaux et étrangers, dans les secteurs de l'économie qui augmentent l'absorption de main-d'œuvre et améliorent la productivité dans l'économie informelle, qu'elle soit rurale ou urbaine ¹⁶.

Cadre réglementaire et informalité

14. Le lien entre la législation ou réglementation et ses incidences sur l'informalité constitue une question de politique clé. Dans ses travaux de 2002, la Conférence internationale du Travail elle-même définit l'économie informelle par rapport à la relation qu'elle entretient avec la loi, en regroupant sous cette expression «toutes les activités qui, de fait ou de droit, échappent au champ d'application de la loi». Au risque de simplifier par trop le débat, on peut distinguer trois grands types de relations qui appellent des politiques différentes.
15. Le premier cas est celui où rien dans la loi ne définit, par exemple, les activités ou les groupes qui échappent au cadre réglementaire national, comme les personnes travaillant à leur compte, les travailleurs domestiques ou de nouvelles formes d'emploi telles que la sous-traitance. Ces dernières années, plusieurs pays dans diverses régions – Afrique du Sud, Chili, Costa Rica, Ghana, Malawi, Maroc, Pérou, Royaume-Uni et Thaïlande – ont adopté de nouvelles lois ou modifié leurs lois existantes pour les appliquer à des groupes particuliers – travailleurs à domicile, sous-traitants, employés de maison – et/ou pour

¹⁶ Ainsi qu'il ressort des travaux de recherche et des services consultatifs entrepris au titre de l'Agenda global pour l'emploi.

dissiper certaines ambiguïtés existant dans les relations de travail¹⁷. La recommandation n° 198 sur la relation de travail¹⁸ donne davantage d'orientations sur ce dernier point.

- 16.** Lorsque la législation existe, c'est la non-application ou le non-respect caractéristiques de l'économie informelle qui suscitent des difficultés. La faible capacité de l'administration du travail et des services d'inspection du travail associée à des problèmes de gouvernance ont fait l'objet des travaux de la commission à sa session de novembre 2006¹⁹. De même, la récente discussion de la commission concernant le droit du travail et les petites et micro-entreprises, sujet particulièrement important pour promouvoir l'intégration dans le secteur formel des unités de l'économie informelle, a mis en exergue la multiplicité et la diversité de raisons à l'origine du non-respect de la loi²⁰. La discussion a préconisé, notamment, une approche pluridimensionnelle qui intègre des campagnes d'information et de sensibilisation et des stratégies de démarginalisation à l'intention des unités et des travailleurs de l'économie informelle.
- 17.** Dans un troisième cas illustrant le rapport entre réglementation et informalité, et où la controverse est plus vive, le cadre réglementaire n'est pas considéré comme apportant une protection de base ou comme permettant de créer des règles qui soient les mêmes pour tous, mais comme un obstacle qui entrave la création d'emplois et contribue à l'essor de l'informalité²¹. De nombreuses instances ont été témoins de préoccupations exprimées au sujet des restrictions méthodologiques de ces études et des divergences de vues à propos de leurs incidences sur la politique. Cela étant, il faudrait, aux fins de la discussion relative au travail décent dans l'économie informelle, évaluer l'adéquation, la disponibilité et l'efficacité du cadre réglementaire à l'aune de l'objectif intégré de la résolution, qui est de préserver et de renforcer le potentiel de création d'emplois et de protéger les travailleurs et les unités. Qui plus est, les cadres réglementaires comportent plusieurs dimensions qui doivent être évaluées séparément pour en déterminer les incidences sur l'informalité dans des contextes nationaux spécifiques.

Les normes internationales du travail et l'économie informelle

- 18.** On s'accorde largement à considérer les droits visés par la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail comme le minimum en termes sociaux applicable à tous les travailleurs, quel qu'en soit le statut professionnel dans le secteur formel ou informel de l'économie. Si l'on reconnaît généralement la nécessité de privilégier la promotion des groupes de droits énoncés dans la Déclaration de l'OIT, l'on reconnaît par ailleurs que c'est dans l'économie informelle que leur application dans les faits est le plus difficile.

¹⁷ J.L. Daza: *Economie informelle, travail non déclaré et administration du travail*, Département du dialogue social, de la législation et de l'administration du travail, document de travail n° 9, BIT, Genève, 2005, et autres sources.

¹⁸ Recommandation n° 198 sur la relation de travail, Conférence internationale du Travail, 95^e session, BIT, Genève, juin 2006.

¹⁹ Document GB.297/ESP/3.

²⁰ Document GB.297/ESP/1.

²¹ Voir, par exemple, N.V. Loayza, A.M. Oviedo et L. Servén: *The impact of regulation on growth and the informal sector: Cross country evidence*, document de travail de la Banque mondiale, avril 2005.

19. L'économie informelle est la principale, et souvent la seule, source de subsistance pour de nombreux groupes de travailleurs qui cumulent les désavantages fondés sur le sexe, l'origine ethnique, le statut de migrants et d'autres facteurs. Ces groupes défavorisés représentent quant à eux la majorité des travailleurs et des entrepreneurs du secteur informel. Il est bien connu que les inégalités entre les sexes sont plus marquées dans le secteur informel, où les femmes sont très nombreuses à occuper les postes à plus faible responsabilité et sont sensiblement moins bien rémunérées que les hommes²². C'est également dans le secteur informel que le travail des enfants et la servitude pour dettes sont le plus répandus et le plus difficiles à éradiquer. Des projets pilotes intégrant une approche fondée sur les droits dans un programme global et pluridimensionnel ont toutefois révélé qu'il est possible de débloquer la situation.

Servitude pour dettes: la solution passe par une approche pluridimensionnelle

Le programme pour la promotion de la Déclaration de l'OIT met en œuvre une approche intégrée tenant compte des nombreux facteurs qui perpétuent les systèmes de servitude pour dettes dans le secteur informel de l'économie. Un exemple en est le projet pilote pour la prévention et l'élimination de la servitude pour dettes en Asie du Sud (PEBLISA) exécuté au Népal, en Inde et au Pakistan. Ce projet est assorti de nombreux objectifs et interventions. Des groupes de femmes et d'hommes marginalisés ont bénéficié d'une série d'interventions complémentaires, portant notamment sur le microfinancement, la formation et la sensibilisation en matière de droits. Par la persuasion, les employeurs ont été amenés à améliorer les dispositions contractuelles et les conditions de travail. L'aptitude des syndicats à mener une action de sensibilisation à la servitude pour dettes s'est améliorée. Les capacités des organes chargés de faire respecter les lois, des ministères du travail et des commissions locales ont été renforcées. Le programme a révélé qu'il est possible de sortir de l'impasse lorsque les facteurs qui perpétuent la servitude pour dettes – depuis la pauvreté jusqu'à l'absence de gouvernance en passant par les inégalités entre les sexes – sont abordés de front.

20. La question clé de la liberté d'association et de négociation collective que pose l'économie informelle a été analysée dans le rapport global de 2004²³. L'on examinera plus loin des stratégies récemment mises en œuvre pour renforcer l'organisation et la représentation (voir paragraphes 36 à 42).
21. Outre les quatre catégories de normes internationales du travail figurant dans la Déclaration, les mesures de sécurité et de santé au travail font également l'objet de vives revendications dans la mesure où elles sont prioritaires pour les travailleurs de l'économie informelle, en particulier pour ceux que le travail expose aux accidents et aux lésions. Il est essentiel de mettre au point des politiques et des mesures préventives adaptées à l'économie informelle si l'on veut combler les déficits de travail décent de manière à influencer directement sur la productivité et sur l'atténuation de la pauvreté. La convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, énonce des principes de base pour l'élaboration de stratégies et de programmes en matière de sécurité et de santé au travail dans le but de créer des conditions de travail plus sûres dans les secteurs tant formel qu'informel de l'économie.

²² Pour un traitement exhaustif de la question des femmes dans l'économie informelle, voir Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM): *Le progrès des femmes à travers le monde: les femmes, le travail et la pauvreté* (New York, 2005).

²³ *S'organiser pour plus de justice sociale*, rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, Conférence internationale du Travail, 92^e session, Genève, 2004.

Développer l'esprit d'entreprise et les services aux entreprises

22. Dans toutes les régions, nombreux sont les pays qui ont trouvé des moyens novateurs pour appuyer les petites et micro-entreprises par diverses mesures tendant à développer l'esprit d'entreprise, souvent avec l'aide d'instruments – SIYB, I-WEB ou KAB – ou de programmes – WEDGE – du BIT²⁴. Ces mesures visent à mettre à niveau les petites et micro-entreprises actives dans l'économie informelle par des interventions aux niveaux des politiques, des institutions et de l'entreprise. Beaucoup de ces programmes se sont centrés sur les besoins de groupes spécifiques au sein de la société – jeunes, femmes chefs d'entreprise et groupes socialement exclus – et/ou ont permis de combler des déficits de travail décent dans certains sous-secteurs ou groupes de secteurs. Pour avoir travaillé avec ses Etats Membres, l'OIT entend que des enseignements de politique peuvent être tirés d'une applicabilité élargie, à savoir:

- il importe au plus haut point d'améliorer les conditions de l'activité commerciale pour la mise à niveau des petites et micro-entreprises, par le dialogue social et la consultation appropriée des associations de l'économie informelle;
- il faut élaborer des programmes de promotion de l'esprit d'entreprise de plus en plus intégrés et pluridimensionnels qui confèrent un rôle fort aux partenariats entre le secteur public et le secteur privé et soient couplés avec la chaîne de valeur;
- il convient d'adopter une stratégie qui se centre sur certains sous-secteurs ou groupes de secteurs et qui privilégie les groupes les plus marginalisés et exclus de la société, y compris les jeunes et les femmes;
- il convient d'adapter les outils et les mécanismes de vulgarisation auprès de l'ensemble des unités et des chefs d'entreprise de l'économie informelle, par la prise en compte de questions telles que: l'entreprise familiale, les débouchés moins visibles, les faibles niveaux d'instruction, les questions d'égalité entre hommes et femmes, les considérations liées à l'origine ethnique et autres contraintes. Des critères de sélection et des campagnes d'information appropriés sont essentiels dans la mesure où les groupes plus pauvres et plus défavorisés sont souvent les laissés-pour-compte des politiques et des mesures générales mises en œuvre pour appuyer les petites et micro-entreprises;
- il importe d'analyser l'offre et la demande ainsi que de développer l'accès aux marchés locaux et mondiaux et les liens avec les entreprises du secteur formel;
- il importe de créer des lieux de travail plus sûrs et plus salubres afin de préserver les capacités de travail des travailleurs informels et d'améliorer la productivité des petites entreprises;
- il est prioritaire de simplifier, d'harmoniser et de réduire le coût et les procédures d'enregistrement des entreprises et de promouvoir des «guichets uniques» pour l'enregistrement qui permettent de mieux reconnaître et intégrer les unités de l'économie informelle.

²⁴ SIYB: *Start and improve your Business*; I-WEB: *Improve your working environment and business*; KAB: *Know about business*; WEDGE: *Women's entrepreneurship development and gender equality* (voir document GB.298/TC/1: *Le développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes et la promotion du travail décent: Evaluation thématique*).

Compétences et employabilité

23. Pour les travailleurs de l'économie informelle, il est essentiel de se perfectionner pour accéder à des emplois lucratifs et augmenter la productivité et les revenus. Or les systèmes d'éducation institutionnelle ne sont pas parvenus à déterminer et à satisfaire les besoins des travailleurs de l'économie informelle. Des programmes et des projets axés sur la communauté permettent de combler en partie cette lacune. Le BIT a mis au point une méthodologie spécifique, la méthode TREE (*Training for Local Economic Empowerment* – formation axée sur la communauté, l'emploi et la démarginalisation), qui est appliquée dans plusieurs pays. Dans le cadre de cette méthodologie, l'on insiste sur l'identification de possibilités de revenus et d'activités indépendantes et sur leurs exigences en matière de formation ou autres avant d'organiser et de fournir des services de formation et de perfectionnement à des personnes indigentes ou défavorisées au sein de leur communauté. De telles possibilités sont évaluées dans le contexte des plans de développement local et tirent parti des options de formation, formelle ou non, qui sont offertes dans les localités.
24. Ces expériences permettent de tirer quelques enseignements: les programmes de formation doivent être souples, ciblés, pratiques et adaptés aux caractéristiques et niveaux d'instruction divers des stagiaires qui, généralement, composent un groupe hétéroclite de personnes, qui cumulent les désavantages. Néanmoins, les services de formation non institutionnelle sont rares et ne sont pas reconnus par les systèmes officiels. La non-reconnaissance et la non-validation de l'acquisition «sur le tas» de connaissances spécialisées par les travailleurs du secteur informel de l'économie, y compris dans le cadre de systèmes d'apprentissage classiques, entravent considérablement la commercialisation de ces connaissances au sein de l'économie formelle, question à laquelle les décideurs politiques n'ont toujours pas accordé l'attention qu'elle mérite.
25. L'expérience concrète révèle également que les travailleurs de l'économie informelle ne peuvent guère consacrer du temps à la formation, et que la formation qui est à leur portée risque d'être axée sur l'offre plutôt que sur une demande réelle de moyens de subsistance. Des expériences plus abouties associent l'acquisition de compétences et le perfectionnement à la pratique d'activités productives et génératrices de revenus dans le cadre d'une formation plus large et polyvalente pour la promotion de l'esprit d'entreprise, notamment par la création et la gestion de coopératives et d'associations de producteurs, et l'accès au financement, aux technologies et aux marchés.

Améliorer l'accès à la sécurité sociale et les conditions de travail

26. Les pays sont de plus en plus nombreux à adopter des politiques et des initiatives destinées à apporter une couverture sociale aux personnes qui en sont dépourvues dans le cadre des régimes existants, et en particulier aux groupes de l'économie informelle. Il s'agit notamment de mesures telles que l'extension progressive des régimes d'assurance sociale, l'adoption de dispositions spéciales pour les travailleurs de l'économie informelle, des régimes de pensions sociales non contributifs, l'élaboration de programmes associant le transfert de liquidités à l'accès à l'éducation et à la santé, et des plans de garantie de l'emploi. En règle générale, l'on peut instaurer une sécurité sociale dans l'économie informelle en commençant par des priorités telles que l'accès aux soins de santé de base, les prestations familiales pour la scolarité des enfants, des programmes de transfert de liquidités ciblés et un régime d'assurance vieillesse, invalidité et survivants universel de base. Se fondant sur des données empiriques tirées d'études menées en Afrique, en Amérique latine et en Asie, le BIT préconise actuellement un régime de sécurité sociale universel de base qui est le thème central de sa Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous. Le Bureau met actuellement au point un instrument d'analyse

pour les gouvernements et les partenaires sociaux qui leur permettra d'étudier la viabilité financière et budgétaire de toute une série de prestations de base.

27. S'agissant de l'accès aux soins de santé, le BIT soutient différents mécanismes, dont l'extension de la couverture de l'assurance sociale à certaines catégories de travailleurs et d'entreprises, la mise au point de régimes financés par l'impôt et l'étude du potentiel qu'offre la microassurance. Les régimes de microassurance, pilotés avec le soutien du BIT, se sont révélés potentiellement aptes à couvrir des groupes exclus de l'assurance sociale légale, à mobiliser des ressources supplémentaires au bénéfice du secteur de la protection sociale dans son ensemble et à démarginaliser les groupes socioprofessionnels défavorisés. Toutefois, l'expérience montre également les limites des régimes de microassurance autonomes et autofinancés en ce qu'ils ont peu de chances de se révéler des mécanismes durables, équitables et efficaces susceptibles d'atteindre de larges secteurs exclus de la population. Il conviendrait d'en renforcer la portée, notamment en mettant au point des liens fonctionnels avec des régimes étendus et renforcés d'assurance sociale nationaux et d'autres systèmes de financement de la santé à l'échelle nationale.

Sénégal: couverture sociale des travailleurs des transports

Au Sénégal, l'extension de la protection sociale aux populations non couvertes de l'économie informelle est une priorité absolue pour le gouvernement et pour les partenaires sociaux. Le Comité national du dialogue social (CNDS), créé en 2003, travaille activement à l'élaboration d'une stratégie visant expressément à étudier l'extension de la sécurité et de la protection sociales. A l'issue d'un dialogue tripartite approfondi, le Sénégal a revu en 2005 sa stratégie et sa politique de protection sociale, y compris pour ce qui est de son extension. En outre, la nouvelle Stratégie nationale de protection sociale et de gestion des risques fait désormais partie, en tant que troisième pilier, du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), adopté à la fin de 2006.

L'extension de la sécurité sociale préoccupe particulièrement les syndicats des travailleurs des transports (CNTS et CNTS FC) depuis 2004. Aujourd'hui, les syndicats participent activement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un régime de sécurité sociale en matière de santé qui couvre tous les travailleurs des transports et les membres de leur famille (soit quelque 400 000 personnes).

Au Sénégal, l'extension de la protection sociale par le dialogue social est un domaine d'action prioritaire dans le cadre du programme de promotion du travail décent. Le bureau sous-régional de l'OIT et le programme STEP apportent le soutien stratégique et technique nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce régime de sécurité sociale en matière de santé qui inclura une structure centralisée à l'échelle nationale et qui fonctionnera par le truchement de sections professionnelles à l'échelle locale.

28. Outre les obstacles financiers entravant l'accès aux services de santé, les travailleurs de l'économie informelle, comme on l'a vu précédemment, occupent souvent les emplois les plus dangereux et connaissent les conditions de travail les plus mauvaises. Une famille dont un des membres subit un accident de travail risque fréquemment, de ce fait, de courir tout entière à la ruine. Des risques récurrents pour la sécurité au travail contribuent à la faible productivité des unités économiques. Nonobstant les risques et les coûts qui en découlent, des mesures préventives en termes de santé et de sécurité au travail sont rarement appliquées dans l'économie informelle. Il faudrait s'attacher en priorité à renforcer les systèmes nationaux de santé et de sécurité au travail en tenant dûment compte de l'économie informelle et à lancer de vastes programmes de sensibilisation à la question en utilisant les différents moyens de communication existant à l'échelle nationale et locale.
29. Dans l'économie informelle, conditions de vie et conditions de travail ne font souvent qu'un. En améliorant les conditions de travail, c'est la sécurité physique, psychosociale et financière des travailleurs que l'on améliorera, de même que la corrélation entre activité professionnelle et vie privée, familiale et communautaire. Adoptant cette conception des conditions de travail au sens large, la méthode WISE du BIT (Programme sur les améliorations du travail dans les petites entreprises) a été adaptée aux besoins particuliers des différents groupes de travailleurs de l'économie informelle. Il convient notamment de

citer à ce titre les programmes du BIT suivants: Amélioration du travail dans le cadre du développement local (WIND) destiné aux petits exploitants et ouvriers agricoles, Amélioration du travail pour des maisons sûres (WISH) destiné aux travailleurs à domicile, et Amélioration du travail dans les petites entreprises de construction (WISCON). Chacun de ces programmes vise à renforcer les capacités locales des travailleurs afin de leur permettre d'améliorer leur quotidien et leur productivité, et soutient la mise sur pied d'un réseau apte à encadrer durablement les efforts de perfectionnement en créant des partenariats avec des sources de connaissances disponibles sur le plan local.

Améliorer les conditions de vie et de travail dans les zones rurales au Viet Nam

Au Viet Nam, un réseau WIND composé d'un nombre important d'exploitants agricoles volontaires (1 545 rien que dans la province de Can Tho, dont plus d'un millier sont des femmes) encourage une action d'amélioration dans leurs villages avec l'appui technique, au besoin, d'un réseau de travailleurs de la santé locaux qui, à leur tour, peuvent s'appuyer sur un réseau de professionnels de la sécurité et de la santé dans les universités, les ministères du gouvernement et autres. La plupart des mesures peuvent être prises directement par des familles d'agriculteurs avec l'appui de volontaires WIND, sans avoir à dépendre d'un soutien technique de haut niveau qui n'est que trop rarement disponible, en particulier dans les zones rurales. Cette approche a permis dans 289 604 cas attestés entre 2001 et 2006 au Viet Nam d'améliorer les conditions de vie, de santé et de travail des intéressés dans le cadre du programme WIND. Ce programme est désormais intégré dans le programme par pays de promotion du travail décent et dans le Programme national sur la protection de la main-d'œuvre, la sécurité et la santé au travail jusqu'en 2010, qui a été mis au point dans le cadre de consultations tripartites étendues et qui a été approuvé par le Premier ministre.

- 30.** Depuis 2000, le Programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail se centre sur l'économie informelle, au vu des incidences extrêmement graves qu'entraîne la pandémie sur les entrepreneurs et les travailleurs du secteur informel, ainsi que des liens entre le VIH/SIDA et la pauvreté. Le nombre élevé de femmes présentes dans l'économie informelle est également un problème dans la mesure où les nouvelles infections se propagent plus rapidement chez les femmes que chez les hommes. Dans le cadre des mesures prises, il s'est agi notamment de mener un travail de collaboration sur la décentralisation de la protection sociale et du microfinancement; d'assurer une coopération technique pour la prévention dans des environnements de l'économie informelle entreprise dans 30 pays à travers le monde (y compris la mise en œuvre aboutie de projets dans les pays suivants: Afrique du Sud, Barbade, Ghana, Inde, Indonésie, Jamaïque, Ouganda et Zambie), et de mettre au point de nombreux instruments, tels que des outils de formation pour la mise en œuvre du Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail dans l'économie informelle et d'orientations à l'intention des petites et micro-entreprises.
- 31.** Dans le cadre du programme sur le VIH/SIDA et le monde du travail, le BIT travaille en particulier dans le cadre de stratégies de vulgarisation auprès des organisations d'employeurs et de travailleurs, des chaînes d'approvisionnement et des prestataires de services tels que les institutions de microfinancement, les coopératives et les services d'aide aux entreprises. L'éducation par les pairs est une autre stratégie à succès: le BIT a formé et encadré, notamment, des coiffeurs en Jamaïque, des mécaniciens au Ghana et des chauffeurs de taxi en Afrique du Sud, pour qu'ils puissent à leur tour former leurs pairs. L'économie informelle demeure un problème de taille pour une mise en œuvre de programmes globaux de lutte contre le VIH/SIDA dans le monde du travail.

Microfinancement

- 32.** L'accès au microfinancement, ou plus largement au financement, des unités de l'économie informelle, est un autre domaine stratégique où les mécanismes pilotes se développent rapidement depuis quelques années. A mi-chemin entre les institutions financières officielles (banques, compagnies d'assurances, fonds de participation) et le prêteur

informel, ces mécanismes peuvent se révéler décisifs pour faciliter l'accès aux services financiers et aux ressources et prestations officiels. Souvent, les organismes de microfinancement ont la souplesse des seconds en ce qu'ils utilisent moins de documents écrits que les premiers, car ils s'appuient sur les renseignements de personne à personne pour apprécier le risque que présente un candidat à un prêt et n'insistent généralement pas sur les droits patrimoniaux formels à hypothéquer en garantie du prêt. Cela étant, le microfinancement est un secteur particulièrement dynamique et évolutif. En fonction du volume moyen des transactions dans le domaine du microfinancement et leur croissance de portefeuille, certaines institutions de microfinancement finissent, avec le temps, par s'apparenter à des banques. Ainsi, au lieu de consentir des prêts à responsabilité conjointe, elles optent de plus en plus pour des crédits individuels nécessitant une garantie plus formelle. La plupart de ces institutions échappent largement au cadre réglementaire – lorsqu'elles ne font que prêter de l'argent – ou relèvent d'un régime réglementaire «allégé» et volontaire – lorsqu'elles acceptent les dépôts de leurs membres, comme dans le cas des coopératives d'épargne et de crédit. Ce n'est que lorsqu'elles décident de recueillir les dépôts de la clientèle publique qu'elles sont tenues de s'enregistrer, d'obtenir une licence, de présenter des rapports périodiques et de révéler l'état de leurs finances.

Egypte/Inde: les institutions de microfinancement aident leurs clients à intégrer le secteur formel

Les institutions de microfinancement sont, pour de nombreux opérateurs du secteur informel, la voie vers d'autres marchés et options génératrices de revenus. Le financement provenant d'une telle institution permet parfois de conclure des contrats de sous-traitance avec des entreprises du secteur formel. En Inde, par exemple, l'institution de microfinancement Shaktri finance et parraine des sous-traitants plus ou moins informels d'une filiale indienne de Unilever Group, Hindustan Lever Limited.

L'Alexandria Business Association (ABA) est affiliée à l'Organisation des employeurs égyptiens. Son département du microfinancement a mis en place un mécanisme progressif dans le cadre duquel le volume des prêts offerts peut augmenter à condition que le client soumette, à chaque niveau de transaction, une documentation complémentaire attestant son identité, la propriété de ses avoirs, sa situation au regard du fisc et son régime de sécurité sociale.

Le mécanisme a permis de servir plusieurs centaines de clients au bout de quatre ans. A l'heure actuelle, une enquête menée par l'Université de Genève et par le BIT vise à déterminer le profil des clients et les diverses incidences de ce mécanisme d'incitations sur l'intégration au secteur formel. Il est entendu que les unités qui exploitent des domaines d'activité à fort potentiel de croissance ont nettement intérêt à s'exposer aux autorités fiscales et municipales, tandis que d'autres opérateurs préfèrent se faire discrets vis-à-vis de l'Etat. Pour l'heure, le mécanisme bénéficie toujours de subventions croisées et d'un soutien extérieur de l'USAID.

Initiatives pour un commerce équitable et éthique et amélioration de l'accès aux marchés des producteurs du secteur informel

33. On a assisté récemment à l'apparition, notamment, de nombreuses initiatives relatives au commerce équitable ou éthique qui visent, par l'établissement de réseaux et d'alliances entre entreprises et/ou ONG dans les pays industriels, et entre entreprises et producteurs locaux dans les pays en développement, à améliorer l'accès des petits producteurs et des producteurs du secteur informel aux marchés internationaux, à promouvoir de meilleurs termes de l'échange, à améliorer la rémunération et à sensibiliser le consommateur. De bonnes pratiques se dégagent qui semblent se révéler bénéfiques s'agissant de stabiliser les revenus des petits producteurs, et en particulier des femmes ou des personnes appartenant à des groupes autochtones ou tribaux, d'aider les coopératives à intégrer le secteur formel et

d'extraire des fonds d'investissement pour l'infrastructure et les dépenses sociales²⁵. Ces initiatives ont souvent recours à une assistance pour l'octroi de licences et d'homologations, à l'établissement de contacts, à l'apport d'une formation, à des technologies de l'information et à des renseignements sur les marchés pour améliorer l'accès des producteurs locaux aux marchés mondiaux et pour augmenter leur pouvoir de négociation et leurs capacités institutionnelles. Toutefois, ces initiatives n'ont eu jusqu'ici qu'une très faible portée; elles demeurent isolées en dépit d'une évolution récente vers l'établissement de réseaux et sont fortement tributaires d'entités faisant office de médiateurs et de parrains.

Le développement local par zones et l'économie informelle

- 34.** Les mécanismes de développement local par zones sont une des stratégies potentiellement les plus prometteuses pour une approche globale et pluridimensionnelle de l'intégration des travailleurs et des unités de l'économie informelle et pour améliorer l'accès de ces derniers aux services, à la protection sociale et aux marchés officiels. Les structures décentralisées des autorités locales dans les zones rurales ou urbaines permettent de réunir les aspects spatiaux, sociaux et économiques de l'économie informelle, en mettant les aspects macroéconomiques en relation avec les interventions microéconomiques, l'offre en relation avec la demande et l'accès à la terre en relation avec l'accès aux services et aux marchés. De fait, de nombreuses unités du secteur informel sont établies à partir des colonies de peuplement informelles. Les programmes visant à intégrer de telles colonies, y compris les taudis, dans des centres urbains en expansion, et à desservir les zones rurales en infrastructures de base, sont souvent considérés comme de nature à améliorer simultanément les conditions de vie et de travail des travailleurs de l'économie informelle. Les municipalités peuvent également augmenter les impôts et en utiliser les recettes à l'échelle locale, en préconisant un cadre réglementaire plus cohérent portant, notamment, sur les règlements de zonage, l'instauration de petites et micro-entreprises, les marchés publics et les procédures d'adjudication, et qui encourage les partenariats entre le secteur public et le secteur privé. De telles initiatives sont propres à faciliter la création d'emplois locaux, en particulier pour les jeunes et les femmes défavorisés, ainsi qu'à encourager des méthodes de fourniture de biens et de services à forte intensité de main-d'œuvre.
- 35.** Toutefois, il arrive qu'un déficit de bonne gouvernance et la faiblesse des institutions locales, associées à une délégation insuffisante de l'autorité et à une mauvaise répartition des ressources, empêchent d'exploiter pleinement ce potentiel. Une évaluation plus approfondie des bonnes pratiques est nécessaire pour en tirer des enseignements qui permettent de mettre au point des stratégies de succès qui aident à évoluer vers le secteur formel par des mesures axées sur une zone.

²⁵ M. Carr: *Chains of fortune: Linking women producers and workers with global market*, Secrétariat du Commonwealth, Londres, 2004; et A. Redfern et P. Snedker: *Creating market opportunities for small enterprises: Experiences of the fair trade movement*, document de travail de SEED n° 30, BIT, Genève, 2002.

Afrique du Sud: les politiques des autorités municipales et l'économie informelle à Durban

En Afrique du Sud, le Conseil métropolitain de Durban a mis sur pied un train de mesures visant à appuyer les travailleurs et opérateurs de l'économie informelle. Parmi les initiatives figurent le renforcement des capacités des organismes de l'économie informelle, un dialogue régulier avec leurs représentants sur des questions stratégiques; des zones de vente légalisées; des régimes d'octroi de licences assortis de mesures d'incitation telles que la formation; un appui aux travailleurs à domicile par l'application de taux et de tarifs de consommation d'eau différentiels pour les pauvres, le développement des infrastructures, l'accès aux marchés et le soutien aux entreprises.

Le conseil fournit également un appui considérable à des secteurs particuliers de l'économie informelle. Un exemple notable en est le secteur des médecines traditionnelles. Pour appuyer ce secteur de l'industrie informelle potentiellement lucratif, Durban a doté des halles d'infrastructures, d'une usine de traitement, d'une formation à des techniques de récolte durables et de plusieurs pépinières. Le conseil a également investi dans la recherche-développement ainsi que dans le soutien à la commercialisation afin d'attirer des acheteurs nationaux et étrangers.

Organisation, représentation et dialogue social

36. Ces dernières années, les efforts se sont intensifiés en vue de l'amélioration, au moyen de diverses stratégies, de l'organisation et de la représentation des travailleurs et des unités productives du secteur informel de l'économie.
37. En Amérique latine, les syndicats ont élargi le champ de leurs campagnes en faveur de la représentation et de la protection des travailleurs du secteur informel, tant sur le plan géographique que pour ce qui est de l'éventail des activités de projet menées. La Centrale latino-américaine des travailleurs et l'Organisation régionale interaméricaine des travailleurs de la CISL (ORIT) ont publié des directives et des manuels visant à renforcer l'organisation et la représentation des travailleurs dans le secteur informel de l'économie. En Argentine, le Congrès des travailleurs argentins (CTA) autorise à présent l'affiliation de travailleurs à titre individuel, ouvrant ainsi cette possibilité à ceux qui n'ont pas à leur disposition un syndicat local ou sectoriel. En Asie, dans le cadre de nouvelles stratégies, des campagnes de sensibilisation sont menées pour promouvoir les nouvelles réglementations publiques et assurer leur bonne application, une aide est offerte aux travailleurs pour qu'ils puissent bénéficier d'un fonds de prévoyance sociale et des alliances stratégiques sont formées avec d'autres syndicats/organisations de travailleurs du secteur informel.
38. En Afrique, le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) a apporté son soutien aux syndicats africains de telle sorte que les travailleurs du secteur informel créent leurs propres syndicats. Au Burkina Faso, l'instauration du Conseil national de l'économie informelle (CNEI) a fourni aux travailleurs de l'économie informelle une plate-forme commune pour dialoguer avec des partenaires compétents. En Europe centrale et orientale, des alliances stratégiques se sont formées entre les partenaires sociaux, les travailleurs du secteur informel et les ONG compétentes pour faire campagne en faveur de la protection sociale de ceux qui travaillent dans l'économie informelle et obtenir un changement de la législation et une amélioration de la réglementation de façon à réduire les déficits de travail décent.
39. Dans le cadre d'un projet du nom de SYNDICOOP couvrant le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la République-Unie de Tanzanie, on a renforcé la capacité des syndicats et des coopératives d'œuvrer ensemble à l'organisation des travailleurs de l'économie informelle

et à l'amélioration de leurs conditions de travail ²⁶. Cette expérience apporte la preuve de la complémentarité des syndicats et des coopératives lorsqu'il s'agit de fournir les services et le soutien dont ont besoin les personnes travaillant sans aucune protection dans le secteur informel. Le projet a pu être développé et relié aux DSRP.

40. En Zambie, l'Alliance des associations de l'économie informelle a vu le jour en 2002 en partenariat avec le Congrès des syndicats de Zambie. Depuis sa création, l'alliance a bénéficié d'une reconnaissance croissante tant de la part des pouvoirs publics locaux que du gouvernement central et a engagé un dialogue sur les mesures à prendre concernant les marchands ambulants et autres travailleurs du secteur informel. L'organisation fait activement pression en faveur de l'établissement d'un forum de négociation collective pour faire en sorte que le gouvernement consulte les travailleurs du secteur informel sur les questions qui les concernent. Des actions semblables sont menées par les syndicats dans d'autres pays comme le Ghana, le Malawi et le Mozambique.
41. Pour donner effet aux conclusions de la Conférence internationale du Travail de 2002, le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) a lancé, dans plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi qu'en Bulgarie, au Kenya, en Mongolie et en Turquie, un programme sur l'économie informelle qui visait essentiellement à mettre en place un cadre politique et juridique favorable, à étendre la représentation des organisations d'employeurs et à défendre les petites entreprises et les opérateurs du secteur informel de l'économie. Ce programme a montré que les organisations d'employeurs disposaient de plusieurs moyens d'intervention efficaces pour traiter le problème de l'économie informelle. Les campagnes de pression et de sensibilisation menées par les organisations d'employeurs en Bulgarie, au Kenya, en Mongolie et à Saint-Kitts-et-Nevis ont souvent réussi à provoquer un changement de la politique et de la législation. Au Kenya, en Mongolie et au Pérou, on s'est attaché à renforcer les liens entre opérateurs du secteur informel et entreprises du secteur formel. Dans plusieurs pays, les organisations d'employeurs ont fourni des services à des unités informelles et de taille réduite. Les enseignements qu'elles ont tirés de cette expérience ont été rassemblés sur un CD-ROM qui leur servira de guide pour d'autres activités ²⁷.
42. Le renforcement de l'organisation et de la représentation des travailleurs et des unités productives du secteur informel de l'économie est la condition préalable à tout dialogue. Vient ensuite la promotion d'une action tripartite en faveur du travail décent dans ce même secteur. L'exemple de la Turquie décrit ci-après est une bonne illustration de ce type de partenariat.

²⁶ SYNDICOOP est un projet commun de l'Alliance coopérative internationale, de la Confédération syndicale internationale et de l'OIT dont le but est de favoriser les stratégies d'organisation chez les travailleurs pauvres de l'économie informelle.

²⁷ *Employers' organizations and enterprise development in the informal economy: Moving from informality to formality*, Bureau des activités pour les employeurs, BIT, Genève, 2006.

Turquie: le dialogue social pour traiter le problème de l'économie informelle

Si l'amélioration du dialogue social entre les partenaires sociaux joue un rôle essentiel dans la revalorisation de l'économie informelle, le cadre institutionnel nécessaire a souvent tendance à montrer des signes de faiblesse. Le projet OIT/UE sur le dialogue social, en tant qu'outil de traitement du problème de l'économie informelle en Turquie, fournit un exemple de bonnes pratiques aux fins du renforcement du tripartisme et, particulièrement, de la réduction de la part de l'emploi non déclaré, lequel toucherait selon les estimations 30 à 50 pour cent environ des travailleurs turcs.

Le projet, exécuté sur la période 2004-2007, vise à améliorer le dialogue social pour permettre l'élaboration de stratégies tripartites en vue de la réduction du secteur informel de l'économie. Les principaux groupes cibles de ce projet sont les fonctionnaires des gouvernements locaux et nationaux, y compris les travailleurs municipaux. En outre, les compétences et la capacité des organisations de travailleurs et des organisations d'employeurs d'offrir leurs services à des entreprises non déclarées sont améliorées.

À ce jour, l'un des principaux résultats du projet est la Déclaration tripartite nationale par laquelle les partenaires sociaux affirment leur engagement commun en faveur de la réduction du secteur informel de l'économie. Des efforts déployés simultanément ont permis de définir les mesures spécifiques que devaient prendre les autorités nationales ou provinciales et qui ont abouti à l'exécution de plans d'action dans les trois provinces turques de Bursa, Corum et Gaziantep. Ce type de plan d'action comporte, entre autres, les volets suivants: sensibilisation aux risques de l'emploi informel par l'intermédiaire des médias; mesures d'incitation en faveur de la déclaration des activités économiques et manuels sur la procédure de déclaration; et établissement de liens avec les règlements municipaux régissant la déclaration d'entreprises. L'un des grands accomplissements de ce projet a été la réactivation des organes consultatifs tripartites élargis des services publics de l'emploi dans les provinces, lesquels jouent un rôle pivot dans l'exécution des plans d'action et bénéficient du consensus tripartite existant au niveau national sur la nécessité d'améliorer les services fournis au secteur informel de l'économie.

Evaluation et marche à suivre

43. Depuis la discussion de la Conférence internationale du Travail de 2002, on constate nettement un regain d'intérêt de la part des responsables politiques, des acteurs du développement, des universitaires et des chercheurs, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, pour l'élaboration de politiques permettant d'améliorer la teneur en emplois de la croissance et la qualité des emplois générés, et pour la définition d'approches efficaces qui puissent endiguer la propagation de l'informalité. Tel est ce qui ressort des nouvelles initiatives qui sont prises par des organismes internationaux²⁸ et des partenariats qui se créent à l'échelle mondiale.²⁹
44. La description élargie de l'économie informelle telle qu'elle est proposée dans la résolution de la Conférence en ce sens qu'elle recoupe le travail indépendant, l'emploi salarié et les unités économiques, et la notion d'une continuité entre les secteurs formel et informel de l'économie, se sont révélées pertinentes pour permettre d'appréhender les réalités sur le terrain et pour refléter le caractère divers et évolutif du travail dans le contexte de la mondialisation. Des exemples de bonnes pratiques et d'approches concrètes se dégagent dans divers domaines. Toutefois, il convient de déployer un effort plus systématique pour recenser, documenter et évaluer ces pratiques à l'aune du double objectif de la résolution qui est, d'une part, de préserver le potentiel de création d'emplois et de revenus et, d'autre part, d'étendre la protection. Or rares sont les initiatives de pays qui recouvrent, simultanément et avec cohérence, tout l'éventail de mesures politiques. Qui

²⁸ Des programmes de recherche lancés récemment par la Banque mondiale, qui opposent les emplois dits de qualité aux autres emplois, en sont un exemple.

²⁹ Un exemple digne de mention est la Commission de haut niveau pour l'habilitation juridique des pauvres, créée en 2006 et présidée par Madeleine Albright et Hernan de Soto. Le Directeur général du BIT est membre du comité consultatif et l'OIT est invitée à donner des avis techniques à deux de ses groupes de travail.

plus est, des «exemples de réussite» sont encore mis au point, dans le cadre de projets pilotes, moyennant un financement à court terme. Mais il demeure difficile de les intégrer dans les politiques et les programmes de longue durée. Or l'expérience montre clairement que, pour traiter la question de l'économie informelle et assurer la pérennité des acquis, il faut l'apport d'un appui pluridimensionnel et durable sur une longue période qui, souvent, dépasse la durée ordinaire du cycle des programmes et des projets.

45. Si l'intégration dans l'économie formelle est l'objectif à atteindre, les vues cependant divergent quant à ce que l'on entend par une telle intégration et quant à la manière d'y parvenir. D'une façon générale, ces vues manquent leur cible. Le débat de politique est – par trop peut-être – centré sur la question du cadre réglementaire et sur ses incidences sur l'informalité, dans une définition relativement étroite de l'une et l'autre réalité. Les données empiriques justifiant les conditions politiques requises sont rares. Or en matière de développement, il faudrait plutôt, semble-t-il, s'attacher à trouver la manière d'améliorer le fonctionnement – autrement dit, l'efficacité et l'équité – des marchés du travail en faveur des travailleurs et des petites entreprises. L'avantage principal d'une intégration dans le secteur formel devrait être considéré en termes de sécurité économique et sociale – celle-là même qui favorise l'investissement et permet aux opérateurs informels de projeter leur ambition au-delà de la simple survie au jour le jour.
46. Le capital de connaissances, de données d'expérience, d'outils et de stratégies dont dispose le BIT prouve qu'il existe une importante marge de manœuvre pour l'application de l'Agenda du travail décent dans l'économie informelle. Le BIT a pris en compte le travail accompli au chapitre de l'économie informelle dans ses programmes mondiaux exécutés au titre de l'Agenda du travail décent. La portée et la progression de ces activités sont toutefois tributaires des ressources disponibles, qu'elles proviennent du budget ordinaire ou de sources extrabudgétaires. Il s'agit désormais de coordonner cette richesse de connaissances et de mettre au point des approches intégrées efficaces qui associent création d'emplois et protection sociale aux droits au travail et au droit d'être représenté.
47. Dès lors que l'appui apporté aux pays tend à élargir sa portée dans le cadre des PPTD, il sera peut-être plus aisé de déterminer comment proposer des modules stratégiques intégrés et mutuellement bénéfiques qui puissent mieux aider les pays à passer résolument de l'économie informelle à l'économie formelle. L'initiative focale sur l'économie informelle vise actuellement à mettre en commun ces synergies et à élaborer des modules stratégiques intégrés. L'engagement des mandants tripartites est essentiel pour réaliser une telle stratégie. Ces modules peuvent être dissociés et adaptés aux besoins et aux priorités particuliers de chaque pays. Il faudrait toutefois des ressources extrabudgétaires pour les appliquer à une plus grande échelle, dans le cadre d'une action intégrée³⁰.
48. La Commission de l'emploi et de la politique sociale voudra sans doute faire des commentaires sur la présente analyse et donner des orientations concernant la suite du travail que l'OIT devrait entreprendre afin de promouvoir le travail décent dans l'économie informelle.

Genève, le 8 février 2007.

Document soumis pour discussion et orientation.

³⁰ Le projet du ministère du Développement international du Royaume-Uni sur le partage de connaissances ayant pris fin au début de 2006, il n'y a pas d'autres ressources prévues pour promouvoir le travail décent dans l'économie informelle d'une manière globale et intégrée.

Annexe

L'Initiative focale sur l'économie informelle *

Priorité	Produit	Description
1. Développement et mise en commun des connaissances	Résultats de recherches et publications	<ul style="list-style-type: none"> ■ Recherche et analyse de la dynamique formalisation/informalisation dans différentes régions, suivi de l'évolution et des tendances dans le contexte de la concurrence et de la production mondiales ■ Compilation de bonnes pratiques dans le cadre des quatre objectifs stratégiques en matière de travail décent ■ Etablissement de réseaux avec d'autres organisations et groupes de recherche ■ Débat politique et échange de vues
1.1. Analyse et suivi Evolution et tendances de l'informalisation du travail et des marchés du travail		
1.2. Examens des bonnes pratiques <ul style="list-style-type: none"> ■ Expériences nationales ■ Secteurs/activités 	Approche intégrée par secteur/activité	
2. Evaluation et intégration des outils du BIT à l'appui des objectifs de l'économie informelle dans les PPTD.	Lecteur consolidé et intégré de notes d'orientation et modules d'outils	<ul style="list-style-type: none"> ■ Répertoire de tous les outils du BIT pertinents pour la question de l'économie informelle ■ Evaluation des outils existants et intégration de ces outils dans un module global ■ Elaboration/adaptation de nouveaux outils en fonction des besoins ■ Diffusion du module intégré
3. Appui aux PPTD	<ul style="list-style-type: none"> ■ Notes d'orientation ■ Application d'outils ■ Activités de coopération technique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appui aux priorités politiques de l'économie informelle dans les PPTD ■ Promotion d'approches intégrées pour le passage du secteur informel au secteur formel ■ Renforcement et intégration des initiatives existantes ■ Programmes par pays (en fonction des fonds disponibles pour la coopération technique)
4. Dialogue politique	<i>Colloque interrégional sur l'économie informelle: permettre une transition vers la formalisation (date provisoire: novembre 2007)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Discussion tripartite sur les politiques et les pratiques novatrices propres à faciliter la transition vers le secteur formel. Les résultats de l'Initiative focale sur l'économie informelle constitueront une base de travail pour le colloque
5. Organisation et tripartisme	Examens des bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Documentation et diffusion des bonnes pratiques par les organisations d'employeurs et de travailleurs, y compris le travail sur les coopératives ■ Analyse du rôle et de la portée du dialogue tripartite dans l'économie informelle

* L'Initiative focale sur l'économie informelle est mise en œuvre au cours de l'exercice biennal 2006-07 grâce à des fonds provenant du budget ordinaire de l'OIT. Elle est coadministrée par les secteurs de l'emploi et de la protection sociale avec la participation et les contributions des secteurs I et IV et des unités sur le terrain. Le tableau ci-dessus signale les principales activités engagées au titre de l'initiative focale. Un plan de travail plus détaillé est en cours d'établissement.

- | | | | |
|----|-------------------------------|-------------------------------|--|
| 6. | Mesure et collecte de données | Tableau statistique actualisé | <ul style="list-style-type: none">■ Mise à jour de la publication 2002 du BIT intitulée <i>Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture</i> en fonction des nouvelles données disponibles dans les pays■ Note sur diverses méthodes permettant d'estimer la portée de l'économie informelle■ Questionnaire d'évaluation des déficits de travail décent |
|----|-------------------------------|-------------------------------|--|
-